

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 mai 2011
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-quatrième session
Vienne, 27 juin-8 juillet 2011

**Guide révisé pour l'incorporation qui accompagnera la
Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics****Note du Secrétariat**

1. À sa dix-neuvième session (Vienne, 1^{er}-5 novembre 2010), le Groupe de travail a achevé ses travaux concernant la révision de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services de 1994 (la "Loi type")¹. À sa vingtième session (New York, 14-18 mars 2011), il a commencé à travailler sur des propositions de révision du Guide pour l'incorporation. Il a indiqué qu'il comptait soumettre à la Commission un avant-projet de Guide révisé issu des travaux de sa vingtième session, afin de l'aider à examiner le projet de loi type révisée à sa quarante-quatrième session, en 2011 (A/CN.9/713, par. 138).

2. À sa vingtième session, le Groupe de travail était saisi d'un avant-projet de commentaires concernant, d'une part, certaines sections de la première partie (Remarques générales) du Guide et les dispositions de la Loi type sur les méthodes de passation figurant aux chapitres IV et V (ainsi que les sections connexes du chapitre II) et, d'autre part, les contestations et appels qui faisaient l'objet du chapitre VIII (A/CN.9/WG.I/WP.77 et additifs 1 à 9). Le Groupe de travail a examiné la plus grande partie du texte figurant dans ces documents, mais a reporté à plus tard l'examen de certains éléments du document A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.1 et de ceux exposés dans le document A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.2. Les conclusions du Groupe sont reprises dans le rapport de cette session (A/CN.9/718).

¹ Pour le texte de la Loi type, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session*, Supplément n° 17 et rectificatif (A/49/17 et Corr.1), annexe I (également publié dans l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*, vol. XXV: 1994) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.V.20), troisième partie, annexe I. La Loi type est disponible sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI (www.uncitral.org/pdf/french/texts/procurement/ml-procurement/ml-proc-f.pdf).



3. Les additifs 1 à 9 à la présente note renferment un avant-projet de commentaires concernant les dispositions restantes de la Loi type (chapitres I, III, VI et VII, ainsi que les dispositions restantes du chapitre II). Avec le document A/CN.9/WG.I/WP.77, ils constituent donc un avant-projet de commentaires portant sur toutes les dispositions de la Loi type révisée.

4. L'avant-projet a été établi conformément aux lignes directrices ci-après du Groupe de travail: a) établir un texte initial de l'introduction générale du Guide révisé, que les législateurs utiliseraient finalement pour décider si la Loi type révisée devrait être adoptée dans leur pays; b) souligner dans cette introduction générale les modifications apportées à la Loi type de 1944 et les raisons de ces modifications; c) distribuer en même temps ou à peu près un projet de texte du Guide révisé se rapportant à un groupe d'articles ou à un chapitre pour faciliter les débats sur la forme et la structure du Guide révisé; d) veiller à ce que le texte du Guide révisé se lise bien et soit aisément compréhensible pour les parlementaires non spécialistes de la passation des marchés; e) traiter avec prudence les questions de fond sensibles telles que celle du meilleur rapport qualité-prix; et f) limiter autant que possible les répétitions entre la partie générale du Guide révisé et le commentaire article par article; lorsqu'elles étaient inévitables, il fallait veiller à la cohérence. Il a été convenu que l'importance relative de la partie générale du Guide révisé et du commentaire article par article devrait être examinée avec soin (A/CN.9/713, par. 140). Des orientations supplémentaires ont été données au Secrétariat à la vingtième session du Groupe de travail (voir en particulier A/CN.9/718, par. 17 à 19).

5. L'approche consistant à élaborer le Guide en deux parties se fonde sur le principe suivant: i) la partie générale du Guide vise à expliquer les considérations générales entourant l'adoption d'une législation nationale sur la passation des marchés publics et les recommandations du Groupe de travail, de manière à définir le contexte des observations par article venant ensuite; et ii) le commentaire article par article a pour principal objectif de guider non seulement les législateurs qui incorporeront les dispositions de la Loi type révisée dans le droit national mais aussi les organismes de contrôle et les entités adjudicatrices qui en appliqueront les dispositions.

6. Les indications concernant les dispositions qui régissent les méthodes et les techniques de passation sont présentées par méthode et technique de passation car les dispositions pertinentes se trouvent dans plusieurs parties de la Loi type. Ces indications tissent un lien entre toutes les dispositions connexes des chapitres II et IV à VII. Cette présentation est donc différente de la présentation du commentaire article par article qui était une caractéristique du texte de 1994 et qui est également suivie dans le commentaire concernant d'autres dispositions de la Loi type révisée. Cette nouvelle approche a été retenue par souci de commodité et pour permettre aux législateurs et autres décideurs d'examiner les modalités d'adoption des dispositions concernant diverses méthodes et techniques de passation en fonction de la situation locale (compte tenu des conditions d'utilisation et des procédures de chaque méthode).

7. L'avant-projet est soumis à la Commission pour l'aider à examiner le projet de Loi type et elle ne devrait pas faire de commentaires détaillés à son sujet. Par ailleurs, des sections et des parties supplémentaires seront peut-être nécessaires dans le Guide final. En particulier, celui-ci devrait être accompagné d'annexes indiquant

des ressources pratiques telles qu'un glossaire des termes employés dans la Loi type (avec leurs équivalents courants s'il y a lieu), des calendriers et des organigrammes destinés à aider en particulier les praticiens. À sa vingtième session, le Groupe de travail a également estimé qu'il conviendrait peut-être d'ajouter au Guide une section distincte mentionnant les révisions apportées à la Loi type de 1994 pour aider les utilisateurs de ce texte à mettre à jour leur législation (A/CN.9/718, par. 50).

8. Pour plus de commodité, le tableau ci-dessous indique l'emplacement de toutes les propositions actuelles concernant le Guide et leurs relations avec les dispositions de la Loi type.

Propositions concernant le Guide	Document	Examen par le Groupe de travail
PREMIÈRE PARTIE. REMARQUES GÉNÉRALES	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.1 à 3 A/CN.9/731/Add.6, partie A, et Add.8, partie A	A/CN.9/718, par. 21 à 27 et 116 à 136 -----
DEUXIÈME PARTIE. COMMENTAIRE ARTICLE PAR ARTICLE		
Préambule	A/CN.9/731/Add.1	
Chapitre I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES		
Articles 1 à 7	A/CN.9/731/Add.1	-----
Articles 7 (<i>suite</i>) à 15	A/CN.9/731/Add.2	-----
Articles 16 à 22	A/CN.9/731/Add.3	-----
Articles 23 à 25	A/CN.9/731/Add.4	-----
Chapitre II. MÉTHODES DE PASSATION DES MARCHÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION DE CES MÉTHODES. SOLLICITATION ET AVIS DE PASSATION DE MARCHÉ		
Articles 26 et 27 (s'agissant des articles 28 à 34, voir ci-après sous Indications concernant d'autres méthodes et techniques de passation)	A/CN.9/731/Add.4	-----
Chapitre III. APPEL D'OFFRES OUVERT		
Articles 35 à 43	A/CN.9/731/Add.5	-----
INDICATIONS CONCERNANT D'AUTRES MÉTHODES ET TECHNIQUES DE PASSATION (dispositions connexes des chapitres II, et IV à VII)		
Appel d'offres restreint (chap. II, art. 28-1 et 33-1, 33-5 et 33-6-, et chap. IV, art. 44)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.5, partie A	A/CN.9/718, par. 50 à 58
Demande de prix (chap. II, art. 28-2 et 33-2, et chap. IV, art. 45)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.5, partie B	A/CN.9/718, par. 59 à 62

Propositions concernant le Guide	Document	Examen par le Groupe de travail
Demande de proposition sans négociation (chap. II, art. 28-3 et 34, et chap. IV, art. 46)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.6, partie A	A/CN.9/718, par. 63 à 77
Appel d'offres en deux étapes (chap. II, art. 29-1 et 32, et chap. V, art. 47)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.7	A/CN.9/718, par. 82 à 96
Demande de proposition avec dialogue (chap. II, art. 29-2 et 34, et chap. V, art. 48)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.8	A/CN.9/718, par. 97 à 102
Demande de propositions avec négociations consécutives (chap. II, art. 29-3 et 34, et chap. V, art. 49)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.6, partie B	A/CN.9/718, par. 78 à 81
Négociations avec appel à la concurrence (chap. II, art. 29-4 et 33-3, 33-5 et 33-6, et chap. V, art. 50)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.9, partie A	A/CN.9/718, par. 103 à 106
Sollicitation d'une source unique (chap. II, art. 29-5 et 33-4, 33-5 et 33-6, et chap. V, art. 51)	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.9, partie B	A/CN.9/718, par. 107 à 115
Enchères électroniques inversées (chap. II, art. 30 et 32, et chap. VI (art. 52 à 56))	A/CN.9/731/Add.6 et 7	-----
Procédures d'accords cadres (chap. II, art. 31, et chap. VII (art. 57 à 62))	A/CN.9/731/Add.8 et 9	-----
CHAPITRE VIII. CONTESTATIONS ET APPELS		
Articles 63 à 69	A/CN.9/WG.I/WP.77/Add.4	A/CN.9/718, par. 28 à 49